



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive SENIORS

REUNION DU MARDI 18 MARS 2025

(par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

APPEL A CANDIDATURES

Match de barrage à l'accession au National 3

La Commission Régionale Sportive Seniors lance un appel à candidatures pour l'organisation du match de barrage qui déterminera l'accession en CHAMPIONNAT NATIONAL 3 à la fin de la saison.

Ce match de barrage est prévu pour le **samedi 07 JUIN 2025** (samedi du week-end de Pentecôte).

Le club candidat devra disposer d'un terrain classé minimum en T3, de vestiaires, d'une tribune, ainsi qu'une salle de réception.

Le club choisi se voit attribuer les différentes recettes.

Les candidatures doivent être adressées par écrit au service compétitions avant le 21 MARS 2025 afin d'être soumises au Bureau Plénier du 31 mars 2025.

Nota - A ce jour, la Commission a enregistré la candidature du F.C. AIX.

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS – Rappel

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

BAREMES DE PENALISATION

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se disputant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en dernier ressort.

Situation actuelle ;

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes, en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPEL – TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 29 à 31) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect :

Article 38.3 (rappel)

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat **remis et non encore joués ou rejoués** (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli **à partir du 3^{ème} match remis à jouer ou rejouer**. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve oui, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

La Commission des Compétitions peut exiger du club de jouer sur un terrain classé 2 niveaux en dessous de celui exigé pour le niveau de la compétition, à condition d'utiliser les vestiaires joueurs et arbitres du terrain impraticable et d'avoir une aire de jeu aux dimensions minimales requises, soit 100m x 60m. »

DOSSIERS

REGIONAL 3 – Poule A

* Match n° 24869.2 : S.C. LANGOGNE / Av. VERGONGHEON-ARVANT du 09/03/2025

La Commission Sportive accuse réception de la décision de la Commission Régionale des Règlements qui, a donné ce match à jouer à une date ultérieure alors qu'il n'a pu avoir lieu le 9 mars 2025 pour terrain impraticable.

REGIONAL 3 – Poule E

* A.S. CHAVANAY (519727)

La Commission Sportive prend acte de la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 04 mars 2025 qui a prononcé la sanction de trois (3) matchs à huis clos dont un (1) match avec sursis pour l'équipe Seniors (2) de l'A.S. CHAVANAY à compter du 10 mars 2025.

Cette sanction a été prise à la suite de la rencontre du Championnat Régional 3, Poule E : A.S. CHAVANAY (2) / A.S. SAINT JUST SAINT RAMBERT ;

REGIONAL 3 - Poule J

* Match n°26253.2 : E.S. TARENTEISE / S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ du 15/03/2025

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 17 mars 2025 qui a donné ce match à rejouer à une date ultérieure car n'ayant pas eu sa durée réglementaire en raison des conditions climatiques (chutes de neige) rendant le terrain impraticable.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

A / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE SAMEDI 29 MARS 2025 à 18h00

REGIONAL 1 – Poule A

* match n° 24446.2: VELAY F.C. / AURILLAC F.C.

(remis du 15 mars 2025)

* match n° 24448.2: LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) / S.A. THIERS

(remis du 15 mars 2025)

* match n° 24450.2 : F.C. CHAMALIERES (2) / GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2)

(remis du 15 mars 2025)

B / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE DIMANCHE 30 MARS 2025 à 15h00

REGIONAL 1 – Poule A

* match n° 24449.2: U.S. MONISTROL SUR LOIRE / U.S. BLAVOZY

(remis du 16 mars 2025)

REGIONAL 2 – Poule A

* match n° 26085.2: S.C. CHATAIGNERAIE CANTAL / U.S MOZAC

(remis du 15 mars 2025)

* match n° 26147.2: BOURBON SPORTIF / F.C. COURNON D'AUVERGNE

(remis du 16 mars 2025)

* match n° 26148.2: F.C. CHATEL-GUYON / Esp. CEYRAT

(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 2 – Poule B

* match n° 21549.2: A.Am. LAPALISSE / U.S. BLAVOZY (2)

(remis du 15 mars 2025)

* match n° 21550.2: Ent. F.C. NORD LOZERE / AURILLAC F.C. (2)

(remis du 15 mars 2025)

* match n° 21552.2: FRATERNELLE Am. LE CENDRE / R.C. VICHY

(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 2 – Poule C

* match n° 22814.1 : HAUTS LYONNAIS / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR
(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 3 – Poule A

* match n° 24869.2 : S.C. LANGOGNE / Av. VERGONGHEON-ARVANT
(remis du 09 mars 2025)

* match n° 25970.2 : U.S. VIC LE COMTE / ENT.F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE
(remis du 16 mars 2025)

* match n° 26125.2: Esp. CEYRAT (2) / F.C. CHAMALIERES (3)
(remis du 15 mars 2025)

* match n° 26126.2: DOMES SANCY FOOT / U.S. MURAT
(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 3 – Poule B

* match n° 23076.2: OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE
(remis du 16 mars 2025)

* match n° 23077.2: U.S. SAINT BEAUZIRE / F.C. RIOM (2)
(remis du 16 mars 2025)

* match n° 24609.2: MONTLUCON FOOTBALL (2) / BEZENET DOYET FOOT
(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 3 – Poule C

* match n° 23140.2: Ac. S. MOULINS FOOT (2) / S.C.A. CUSSET
(remis du 16 mars 2025)

* match n° 23141.2 : COMMENTRY F.C. / Am. Laiq. DE QUINSSAINES
(remis du 15 mars 2025)

* match n° 26105.2: C.S. VOLVIC (2) / A.S. CHADRAC
(remis du 15 mars 2025)

* match n° 26106.2 : BRIVES SAUVETEURS / A.S. VARENNES
(remis du 16 mars 2025)

* match n° 26168.2: S.A. THIERS (2) / F.C. VELAY (2)
(remis du 15 mars 2025)

* match n° 26169.2 : C.S. PONT DU CHATEAU / AMBERT LIVRADOIS SUD
(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 3 - Poule D :

* match n° 24897.2 : DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES / OI. SALAISE RHODIA
(remis du 16 mars 2025)

* match n° 25193.2: COTE CHAUDE Sp. SAINT ETIENNE / U.S. MONISTROL SUR LOIRE (2)
(à rejouer du 22 février 2025)

REGIONAL 3 – Poule G :

* match n° 23408.2: F.C. CHABEUIL / OULLINS CASCOL
(remis du 15 mars 2025)

* match n° 26211.2: F.C. ANNONAY / A.S. MISERIEUX TREVoux (2)
(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 3 – Poule H

* match n° 23459.2: U. MONTELIENNE S. / F.C. MENIVAL
(remis du 22 février 2025)

* match n° 23474.2: F.C. PEAGEOIS / OI. SAINT MARCELLIN
(remis du 15 mars 2025)

* match n° 23502.1: F.C. COLOMBIER-SATOLAS / E.S. TRINITE DE LYON
(reporté du 07 décembre 2024)

* match n° 23508.1 : Esp. HOSTUNOISE / F.C. EYRIEUX EMBROYE
(remis du 02 février 2025)

REGIONAL 3 – Poule J

* match n° 26253.2: Es. TARENTEISE / S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
(arrêté du 15 mars 2025)

C / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE SAMEDI 19 AVRIL 2025

REGIONAL 1

Poule A : à 18h00

* Match n° 24487.1: A.S. DOMERAT / S.A. THIERS
(remis du 18 janvier 2025)

* Match n° 26025.1: AURILLAC F.C. / U.S. FEURS
(remis du 18 janvier 2025)

Poule B : à 18h00

* Match n° 26287.1: F.C. VAULX EN VELIN / GRENOBLE FOOT 38 (2)
(remis du 18 janvier 2025)

REGIONAL 2 – Poule C à 17h00

* Match n° 22813.2 : STADE AMPLEPUSIEN / SCOL
(remis du 16 mars 2025)

REGIONAL 3 –

Poule D : à 18h00

* Match n° 23205.2: F.C. ROCHE SAINT GENEST / U.S. MONISTROL SUR LOIRE
(remis du 15 mars 2025)

* Match n° 25991.2: COTE CHAUDE Sp. SAINT ETIENNE / SEAUVE Sp.
(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 3 –

Poule F : à 18h00

* Match n° 23338.2 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / F.C. GERLAND LYON
(remis du 15 mars 2025)

REGIONAL 3

Poule H : à 18h00

* Match n° 23460.1: OI. SAINT MARCELLIN / Et. S. TRINITE DE LYON
(à rejouer du 15 décembre 2024)

D / RENCONTRE REPROGRAMMEE POUR LE LUNDI 21 AVRIL 2025

REGIONAL 3

POULE H: à 15h00

* Match n° 23471.2 : Esp. HOSTUNOISE / E.S. TRINITE DE LYON
(remis du 16 mars 2025)

E / EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION

REGIONAL 1 – POULE A

*

* Match n° 26014.2: MONTLUCON FOOTBALL / U.S. FEURS
(remis du 15 mars 2025)

Yves BEGON,

Président de la Commission

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire